

Stratégie d'investissement responsable

Extrait de la Politique de placement de la Fiducie globale de placement de l'Université Laval – La Fondation de l'Université Laval adoptée le 12 juin 2024

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université assume un leadership au sein de la société en matière d'actions responsables visant à préserver et à améliorer la qualité de vie des personnes sans compromettre celle des générations à venir.

Conformément à ces orientations, la Fiducie globale, en sa mission de support aux activités de l'Université, s'est dotée d'une stratégie d'investissement responsable afin de transposer les valeurs et objectifs de l'institution aux activités d'investissement et d'ainsi inspirer d'autres investisseurs à utiliser ce véhicule pour favoriser la mise en œuvre de changements sociétaux positifs. Également, l'adoption d'une optique d'investissement responsable, en adéquation avec la perspective d'investissement à long terme de la Fiducie, constitue un mécanisme de contrôle des risques et de capitalisation sur les opportunités émergentes.

La stratégie prend en considération les limitations inhérentes aux circonstances de la Fiducie, notamment sa taille limitée qui implique une gestion des investissements par des gestionnaires externes et vise à réaliser ces objectifs tout en préservant l'optimisation de la relation risque- rendement.

La stratégie repose sur les quatre axes stratégiques suivants :

- Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement
- Réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques
- Engagement actionnarial responsable
- Engagement collectif et actions publiques

Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement

La prise en compte de considérations relatives à l'environnement (E), à la société (S) et à la gouvernance (G) dans les décisions d'investissement favorise un meilleur contrôle des risques, au bénéfice du rendement à long terme, et signale aux entreprises l'importance pour les investisseurs d'un comportement responsable et non seulement d'une maximisation des profits à court terme.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le CPUL doit :

- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable ;
- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de l'évaluation d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable.

Réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone se doit d'être activement soutenue et financée par les investisseurs responsables. Les investisseurs ont un pouvoir d'influence important sur les entreprises et doivent l'utiliser pour signaler une approbation à l'égard des pratiques visant une réduction des émissions de carbone dans l'atmosphère.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le CPUL doit :

- Quantifier annuellement l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement ;
- Réduire à long terme l'empreinte carbone mesurée par l'intensité carbone du portefeuille d'investissement définie comme suit :

$$\sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{valeur de l'investissement dans la cie } i}{\text{valeur totale du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions GES de la cie } i}{\text{M\$ de Ventes de la cie } i} \right)$$

La mise en œuvre de cet axe stratégique doit s'effectuer de manière à limiter tout impact significativement défavorable au rendement, au contrôle des risques et à l'optimisation de la relation entre ces deux éléments.

À cet effet, le suivi de la performance des placements demeure de mesurer la performance du gestionnaire de placement retenu par rapport à l'indice de marché régulier.

Les cibles à long terme retenues sont :

- Réduction de 30 % de l'empreinte carbone, mesurée par l'intensité carbone, d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport à la référence du 31 décembre 2018 ;
- L'objectif de la carboneutralité climatique a pour principe l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre, générées par l'activité humaine, et l'absorption de ces mêmes gaz par des réservoirs naturels (ex. : plantation d'arbres) ou artificiels (par des mesures comme l'utilisation de technologies qui peuvent capter le carbone avant qu'il ne soit rejeté dans l'air). On parle souvent de puits de carbone. La Fiducie globale vise atteindre la carboneutralité de son portefeuille d'ici 2050.

Engagement actionnarial responsable

L'exercice responsable des droits de vote est une action de première importance afin d'influencer efficacement et positivement les entreprises dans lesquelles la Fiducie

globale détient indirectement des actions. Or, puisque la Fiducie globale recourt généralement à des investissements au sein de fonds commun, elle ne peut exercer directement les droits de vote. Effectivement, l'exercice des droits de vote s'effectue par les gestionnaires de fonds conformément aux balises de leurs politiques en la matière.

Le pouvoir de la Fiducie globale est plutôt de tenter d'influencer lesdites politiques de contrôle de l'exercice des votes.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le Comité doit adopter une approche proactive à cet égard et plus particulièrement, dans les limites de ses capacités organisationnelles :

- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité des politiques de droits de vote en matière d'investissement responsable ;
- Réviser et évaluer périodiquement les politiques et l'exercice des droits de vote des gestionnaires sous mandats ;
- Contribuer à influencer les politiques de droits de vote des gestionnaires sous mandats, notamment en signalant des enjeux d'intérêt.

Engagement collectif et actions publiques

À titre d'acteurs économiques d'importance, les grands investisseurs institutionnels, comme la Fiducie globale et l'Université dans l'ensemble, bénéficient d'un pouvoir d'influence significatif auprès des gouvernements, des entreprises et de la population. Un investisseur responsable se doit de maximiser l'utilisation de cette capacité d'influence au bénéfice du mieux-être de la société et de l'environnement.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, la Fiducie globale entend, en collaboration avec d'autres investisseurs similaires, réaliser des actions d'engagement public en faveur d'enjeux de développement durable et contribuer à l'évolution du domaine de l'investissement responsable. Pour ce faire, de manière à mettre en commun le pouvoir d'influence et la connaissance de nombreux acteurs, l'adhésion à des réseaux d'investisseurs responsables et l'implication au sein de ceux-ci s'avère la meilleure voie à suivre. D'ailleurs, l'Université Laval (Fiducie globale de placement UL-FUL) est signataire des *Principles for Responsible Investment (PRI)* depuis janvier 2020 et transmet annuellement une reddition à l'organisme.